



Assemblée Générale 2019

Association Cotentin Vol Libre

Courrier : 4 lot le Clos Poulain 50340 LES PIEUX

Tél. 02 50 70 49 87 Courriel rdehaies@gmail.com

Affiliation Fédération française de Vol libre : 08232. <http://www.cotentinvolibre.com>

Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : 502002450.

Le 7 décembre 2019, à Vauville, les membres de l'association Cotentin Vol Libre se sont réunis dans les locaux du Camp Maneyrol en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Guillaume DESAIZE, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Bruno FIEVET, secrétaire de l'association.

M. Denis CHOURAQUI, trésorier de l'association était présent.

21 membres soit 34 % étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour est présenté par le Président:

Rapport moral et financier;

Approbation du budget;

Orientations 2020;

Démission du Comité Directeur 2019 et constitution du CD 2020

Le Président a précisé que l'ensemble des documents sont à la disposition des adhérents sur l'espace membre du site Internet de l'association. Il présente le rapport moral. Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés:

Rapport moral

1. Effectif:

Nombre d'adhérent stable: 61 (57 licenciés à la FFVL) dont 5 féminines. Médiane de la pyramide des âges = tranche [50-59 ans]. Le nombre de pilotes de CVL volant régulièrement sur nos sites du Cotentin est très en deçà de l'effectif total (25% ?). A noter la présence de quelques pilotes débutants qui ont bien progressé. Peut-être devrions-nous inviter les nombreux pilotes visiteurs sur nos sites à rejoindre CVL ?

L'augmentation de la cotisation annuelle à 20€ votée lors de l'AG 2018 a pris effet pour la prise des licences 2020 (depuis le dernier semestre 2019).

2. Entretien des sites de vol:

Nous manquons un peu de matériel, notamment une tondeuse thermique serait fort utile pour tondre les décors. Le président attire l'attention comme chaque année sur le respect des capacités de parking en particulier aux deux sites critiques d'Omonville et de Landemer.

Le parking du site de Champeaux (sur Granville) est aussi l'objet d'attention.

3. Landemer

La situation du site de Landemer est l'objet de notre attention en raison de la décision de la DREAL.

Rappel : Le site de Landemer est menacé par un projet de limitation de vol par arrêté préfectoral pendant 7 mois de l'année sur 12. Le 21 nov 2018 avait lieu une réunion à laquelle étaient présents: Mr DUMEIGE (Porteur du projet pour la DREAL); Mme VASSEUR (Conservatoire du littoral en tant que propriétaire d'une partie des terrains); Guillaume DESAIZE, Pierre COTTIN, Richard DEHAIES, Sylvain CHOFFEE (CVL). La DREAL a pour objectif de définir sur le territoire 2% d'espace protégé. Une fois ces espaces d'intérêt définis, il faut que ce soit verbalisable (c'est-à-dire qu'il puisse y avoir des restrictions et des amendes à ceux qui ne les respectent pas). La zone envisagée se situe entre le sentier des douaniers et la mer, en incluant une frange de l'espace marin. Cette zone serait interdite au vol.

Le sous-préfet a convoqué les associations sauf CVL. Suite à cette convocation, la décision de la DREAL a été approuvée (Copie de l'arrêté en PJ).

Nous remarquons que CVL a été tenu à l'écart de cette décision et remettons l'affaire entre les mains de la Ligue de Vol de Normandie et de la FFVL. La position de la LVN est de continuer à voler à Landemer dans la mesure où le vol de pente se pratique au-dessus du relief et du côté terrestre du sentier côtier. Nous notons cependant que certains passages ponctuels (ex: Le Castel Vendon) ne peuvent être franchis sans survoler la zone interdite.

4. Attention à porter au vol en bord de dunes

Les dunes sont fragiles et leurs pentes extrêmement sensibles au piétinement. Le vol de dune en parapente est donc potentiellement agressif. En outre des baigneurs sont parfois présents au pied la dune. Tous les membres

Association Cotentin Vol Libre Affiliation Fédération Française de Vol libre : 08232
Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : W502000602
Courrier : 75, Rue de la Hurque, Equeurdreville, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.
Tel : 06 24 77 52 24 gdesaize@hotmail.com

du club sont très vivement encouragés à intervenir lorsqu'ils constatent des comportements inappropriés de pilotes visiteurs.

5. Balises

CVL a fait l'acquisition de deux nouvelles balises Holfuy à Ecalgrain et Omonville qui viennent compléter celle de Vauville. Elles sont consultables sur la page Météo du site Internet de CVL <http://www.cotentinvolibre.com>. Leur emplacement est discret pour tâcher de les protéger contre le vandalisme qui sévit constamment sur nos décors. Leurs indications sont encore à prendre avec précaution et requiert un décalage de lecture de la force du vent. Mais elles sont récentes et nous travaillons sur ce sujet.

Nous remarquons que la transmission du signal de la balise de Vauville est parfois interrompue en raison du signal radio émis par nos voisins britanniques des Anglo-Normandes. Mais cela se rétablit tout seul.

Leur coût a représenté un investissement pour CVL en 2019 mais il a été en partie couvert par les subventions octroyées par la Ligue de Normandie pour l'entretien des sites.

Ces nouvelles balises bouchent des "trous dans la raquette" pour le plus grand bénéfice de tous les pratiquants de notre activité, en particulier ceux qui doivent décider ou pas de faire de la route pour venir voler sur nos sites.

6. Météo 2019

La météo 2018 ne nous avait pas gâtés mais celle de 2019 a été pire encore. Depuis Septembre 2019, les créneaux de vols ont été peu nombreux et nous n'avons jamais connu une météo d'automne aussi peu propice à notre pratique. Notre activité requiert une pratique régulière pour maintenir la sécurité. Outre la baisse de la pratique, la frustration peut conduire à la tentation de voler dans des conditions limites avec tous les dangers que cela comporte. Le vieil adage du parapente est "Il vaut mieux regretter de ne pas être en l'air que regretter d'avoir décollé". Sachons rester patients...

7. Activité Biplace

L'activité biplace est pratiquée en mode gratuit pour les proches des membres du club ou les personnes à ressources limitées, etc... à la discrétion des pilotes biplaceurs CVL et en mode payant (Adulte 40€; Enfant 30€) pour les gens qui s'inscrivent sur la page "Vols découverte" du site internet. L'objectif des vols payants et de viser une activité financièrement à l'équilibre pour le coût d'achat et d'entretien du matériel. Cette ressource est très aléatoire et fluctue d'une année à l'autre avec de fortes amplitudes, en espérant que les bonnes années compensent les moins bonnes.

Rappelons que cette activité remporte un très grand succès avec toujours un grand nombre de demandes qui ne peuvent être satisfaites (> 100 par an) à cause de la météo et de la disponibilité des passagers. Elle se fait en total respect de la cohabitation avec les professionnels avec qui nous collaborons en bonne intelligence. Elle suscite des vocations puisque des passagers suivent ensuite le cursus de formation. Elle contribue au rayonnement de l'activité de CVL.

8. Stage SIV

Six pilotes CVL (dont 4 BP) ont suivi un stage SIV avec Hervé GABET. Le stage a été très apprécié comme les précédentes éditions. Il a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la FFVL dans le cadre de l'action "Voler mieux" qui a couvert une partie du coût.

9. Activité Deltaplane

L'activité Deltaplane reprend sous l'impulsion de Frédéric FOSSE à la très grande satisfaction du club. Un delta mono et un delta biplace propriétés de CVL mais inutilisés, ont été cédés moyennant 1€ symbolique à Frédéric FOSSE de façon à ce qu'ils puissent être remis en état de voler et être utilisés par Fréd sans engager la responsabilité du club.

10. Accidentologie

Deux accidents graves (avec blessures) ont eu lieu sur nos sites en 2019 par des pilotes extérieurs visiteurs. Quelques frayeurs ont eu lieu pour des pilotes CVL mais heureusement sans conséquence. La sécurité reste au centre de nos préoccupations et le président souhaite qu'un animateur sécurité donne plus de visibilité à ce sujet dans notre club. Il insiste sur l'intérêt d'une approche positive et constructive de cette mission.

11. Formation

Le président souligne l'importance de suivre le cursus des brevets, en écho à l'incitation des instances dirigeantes FFVL, LVLN, écoles...). La commission Formation pilotée par Sylvain CHOFFEE poursuit sa mission au sein de CVL et cette année des brevets ont été acquis par des pilotes CVL:

Brevet Initial: 3

Brevet de Pilote: 3

Brevet de pilote Confirmé: 0

CVL remercie Dominique CHEVALIER (moniteur membre de CVL, basé près de Caen) qui s'est déplacé pour valider la partie pratique de certains brevets, ainsi que la validation de la partie pratique de brevet Initial par Geoffrey GUYON Moniteur pro.

12. Evènement de convivialité:

Sous l'impulsion du président et de Yannick HANS, CVL a organisé une soirée au local du Camp Maneyrol qui a eu beaucoup de succès puisque 25 personnes ont été présentes. L'expérience incite à la reconduire en 2020.

13. Treuil

Dominique CHEVALIER (Commission Treuil de la LVLN) confirme que la convention entre CVL et la LVLN pour la mise à disposition de la LVLN du treuil de CVL est approuvée par les deux parties et qu'elle est en cours de signature. Rappelons que tout en souhaitant rester propriétaire de son treuil, car il représente un capital historique de grande qualité et chèrement acquis par CVL, le club souhaite qu'il soit utilisé et entretenu. En l'absence d'activité treuil significative au sein de CVL pour des raisons conjoncturelles, la LVLN est aujourd'hui le meilleur cadre pour l'utiliser et l'entretenir, d'où l'établissement de cette convention. Guillaume DEZAISE rappelle que la transmission est à changer et Dominique CHEVALIER confirme que la LVLN y veillera.

Rapport financier

14. Rapport financier:

- a. Le trésorier de CVL Denis CHOURAQUI présente le bilan financier 2019 (joint en annexe). Il est très proche de l'équilibre, notamment grâce à une subvention un peu plus élevée que prévue de la LVLN pour l'entretien des sites et qui couvre une partie de l'achat des deux nouvelles balises Holfuy.
- b. Deux dossiers chronophages de subventions ont été montés par Guillaume DEZAISE auprès de la CLH et Pierre COTTIN auprès de la FFVL. CVL les remercie tous les deux pour ce travail fastidieux qui a porté ses fruits.
- c. L'augmentation de la cotisation annuelle à 20€ votée lors de l'AG 2018 a pris effet pour la prise des licences 2020 (depuis le dernier semestre 2019).
- d. AGCAM: Nous n'avons aucune nouvelle de l'AGCAM. Bien que nous soyons bien contents de pouvoir disposer du confort des locaux au Camp Maneyrol, nous nous interrogeons sur le devenir de la cotisation que nous sommes censés verser à un organe qui ne rend aucun compte de son rôle et de son action.
- e. Suite à la présentation du bilan financier, Yves DUPIN suggère de compléter les dépenses avec un chiffrage estimé du bénévolat. Ce bénévolat comprend des actions comme le pilotage par les biplaceurs, l'entretien des sites de vol, les entraînements à la partie théorique des brevets, le temps passé à monter les dossiers de demandes de subventions, etc... Une rapide estimation faite par Sylvain CHOFFEE conduit à au moins 250 hommes*heures que l'on chiffre à 15€/h* soit 3750€.

Le rapport financier est soumis au vote de l'AG pour approbation:

Contre = 0;

Abstention = 0;

Le rapport financier 2019 est adopté.

Orientation 2020

15. Budget prévisionnel 2020:

- a. Le trésorier de CVL Denis CHOURAQUI présente le budget prévisionnel 2020 (joint en annexe).
- b. Le président intervient pour rappeler que les recettes qui incluent les cotisations, les subventions et les biplaces payants sont en grande partie aléatoires. Par conséquent on ne saurait exclure l'hypothèse d'un budget réalisé finalement déficitaire. Mais la trésorerie de CVL permet pour l'instant de faire face à cette éventualité et donc à notre association de faire des projets et de fonctionner dans d'excellentes conditions.
- c. Le président de la LVLN intervient pour rappeler que l'Agence Nationale du Sport (ANS) remplace désormais le CNDS et nous encourage à monter des dossiers de demandes de subventions auprès de cette instance.

16. Formations:

- a. En 2019, plusieurs pilotes biplaceurs ont émis le souhait de suivre la formation biplaceur handi. Le club dispose d'un fauteuil spécialement conçu pour passer à mobilité réduite actuellement en possession de Curt KNABE. Cette formation peut être assurée en Normandie par Hervé Gabet (Plaine-Altitude) ou Claude Bellessort (Elementair).
- b. CVL veillera à l'accompagnement des jeunes pilotes et aux formations théoriques de brevets sous la conduite de Sylvain CHOFFEE.
- c. Un stage SIV est possible si des pilotes motivés se manifestent. Mais le calendrier d'Hervé GABET est très vite bouclé pour l'année.
- d. Yves DUPIN, président de la LVLN invite les pilotes à consulter le site de la FFVL et constater les nouvelles modalités de validation progressive d'acquis pour l'obtention des brevets. Ces nouvelles modalités permettent de capitaliser des éléments au fur et à mesure que les conditions techniques (météo, sites, stages,...) s'y prêtent et d'éviter de devoir tout valider ensemble. Cela n'empêche pas de fonctionner comme avant (tout valider d'un coup avec un moniteur) si on préfère.

17. Livre de photos:

Guillaume DESAIZE a fait imprimer un recueil de jolies photos de parapentes sur nos sites de vols. Ce livret doit pouvoir servir de vecteur de promotion et d'information de notre club auprès des élus notamment.

Association Cotentin Vol Libre Affiliation Fédération Française de Vol libre : 08232
Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : W502000602
Courrier : 75, Rue de la Hurque, Equeurdreville, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.
Tel : 06 24 77 52 24 gdesaize@hotmail.com

18. Sorties club:

Nous regrettons d'avoir du mal à monter des sorties club. Ce type d'activité requiert une forte impulsion de la part d'un pilote volontaire et CVL sera attentif à faciliter son engagement.

19. Jumelage avec un club alpin

Sylvain CHOFFEE nous fait part d'un projet de jumelage entre CVL (club de bord de mer) et les Gaz Ailes du Lac (club alpin à Annecy) afin de faciliter la pratique partagée du parapente dans ces deux types d'environnement aérologique bien distincts

Comité Directeur 2020

20. Comité Directeur 2020

Le président Guillaume DESAIZE fait part aux adhérents d'une situation 2019 très difficile qui a conduit à la démission de deux membres (Thierry GOUILLER et Pierre COTTIN) et le conduit à démissionner de sa fonction à l'occasion de cette AG. La principale raison réside dans le mode de communication entre les membres du CD qui a conduit à mi année à une ambiance délétère incompatible avec un fonctionnement serein du CD. Dans cette situation difficile, Guillaume DESAIZE a assuré ses fonctions jusqu'à la fin de cette année mais il ne renouvelle pas son mandat de président. Il souhaite que l'ensemble du Comité Directeur soit reconstruit pour 2020 et redéfinit les règles élémentaires pour assurer le bon fonctionnement du futur CD.

- Les discussions ont lieu lors des réunions du CD. Au cours de ces réunions, les désaccords sont inévitables et nullement malvenus. Au contraire ils témoignent de la pluralité des points de vue et favorisent la prise des décisions en ayant une vision des "pour" et des "contre". Mais lorsqu'une décision est prise, à la majorité des voix, elle ne doit plus être contestée.
- Toute décision peut être remise en cause, à condition que le débat ait lieu en réunion du CD et en aucune manière par les outils de communication divers (email, WhatsApp, etc...). Lorsqu'un désaccord existe il est impératif de se parler face à face. Tout membre du CD est invité à convoquer une réunion pour débattre d'un sujet qui ne peut pas attendre la prochaine réunion.
- Le CD doit se renouveler pour que ce ne soit pas toujours le même qui en supporte le poids.

Dans la convocation à l'AG, Guillaume DESAIZE avait invité les membres de CVL à réfléchir à la possibilité d'intégrer le CD 2020.

Six membres du CD actuel sont volontaires pour intégrer le nouveau CD, à savoir Guillaume DESAIZE, Denis CHOURAQUI, Bruno FIEVET, Sylvain CHOFFEE, Richard DEHAIES et Yannick HANS. Guillaume DESAIZE demande à l'assemblée "qui se porte volontaire?" (Rappel: les statuts prévoient que la CD peut regrouper 12 membres de CVL).

Luc LETROUVE, Stéphanie LE COURTOIS, Erwan LUCAS, Arthur VICOMTE, Alain BORISSOFF, Cédric MANGIN et Yann BOURGET.

Au-delà de 12 candidats, il faut avoir recours au vote pour rejeter un candidat. CVL répugne à ce qu'un membre qui fait preuve de bonne volonté risque de ne pas être retenu pour participer au CD. Pour éviter cela Sylvain CHOFFEE retire sa candidature afin de limiter le nombre de volontaires à 12. Les 12 candidats sont donc tous les bienvenus pour intégrer le CD 2020. Sylvain CHOFFEE assure le nouveau CD qu'il continuera à assurer ses fonctions (à la Commission formation et le projet de jumelage) tout en étant à l'extérieur du CD.

Le nombre de candidats n'excédant pas l'effectif prévu dans les statuts, l'ensemble de ces 12 membres est soumis à un vote bloqué [Contre=0; Abstention = 0]. A l'unanimité, l'Assemblée élit Alain BORISSOFF, Yann BOURGET, Denis CHOURAQUI, Richard DEHAIES, Guillaume DESAIZE, Bruno FIEVET, Yannick HANS, Stéphanie LE COURTOIS, Luc LETROUVE, Erwan LUCAS, Cédric MANGIN et Arthur VICOMTE, en qualité de membres du Comité Directeur (Conseil d'Administration).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Vauville le 07 décembre 2019

Le Président de séance
Guillaume DESAIZE, Président de Cotentin Vol Libre (2019)

Le Secrétaire de séance
Bruno FIEVET, Secrétaire de Cotentin Vol Libre



Constitution du bureau 2020

Le nouveau CD se réunit à la suite de l'AG.

Désignation du président : M Yannick HANS est désigné comme président de l'association.
Désignation du trésorier : M Denis CHOURAQUI est désigné comme trésorier de l'association.
Désignation du secrétaire : M Bruno FIEVET est désigné comme secrétaire de l'association.

Le Comité Directeur se présente ainsi et prend ses fonctions à compter du 08 décembre 2019

Alain BORISSOFF
Yann BOURGET
Denis CHOURAQUI, Trésorier
Richard DEHAIES
Guillaume DESAIZE
Bruno FIEVET, Secrétaire
Yannick HANS, Président
Stéphanie LE COURTOIS
Luc LETROUVE
Erwan LUCAS
Cédric MANGIN
Arthur VICOMTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Une réunion aura lieu prochainement (Janv 2020) pour partager les autres tâches au sein du CD.

A Vauville le 07 décembre 2019

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Guillaume DESAIZE, Président de Cotentin Vol Libre (2019) Bruno FIEVET, Secrétaire de Cotentin Vol Libre

